Le CHU de montpellier recrute

un Conducteur d'opération

Le **CHU de Montpellier** est le 1er employeur de l'Hérault et établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Est-Hérault.

Le CHU de Montpellier s'organise autour de **12 pôles hospitalo-universitaires.** Toutes les spécialités médico-chirurgicales, y compris les plus pointues, sont représentées :

Pôle biologie-pathologie
Pôle cliniques médicales
Pôle cœur - poumons
Pôle digestif
Pôle neurosciences tête et cou
Pôle EMMBRUN (Endocrino., Métabolisme, Brûlés, Rein, Uro., Néphro.)
Pôle femme mère enfant
Pôle gérontologie
Pôle os et articulations
Pôle pharmacie
Pôle psychiatrie
Pôle urgences

Situé au Nord de Montpellier, le CHU est classé parmi les meilleurs établissements de santé au niveau national, pour la qualité de la médecine, de la recherche et de son management.

Le CHU de Montpellier, c'est :

- 10 874 agents médicaux et non médicaux qui font le quotidien de nos hôpitaux
- 1 030 élèves réparties sur 9 écoles

C'est aussi :

- 3 900 naissances par an
- 570 000 consultations externes par an
- 125 000 passages aux urgences par an
- 496 000 appels au SAMU, SMUR centre 15

Et tous les jours :

- 155 interventions chirurgicales par jour
- 1220 passages en imagerie par jour
- 278 hospitalisations en temps complet
- 3 680 repas patients tous les jours

Conditions d'exercice et périodicité de présence

Lieu d'exercice :	CHU Montpellier
Horaires :	Les horaires : 08h00-17h00 avec repos les jours fériés et les week-ends
Grade / Grille de référence :	TSH
Pourcentage d'activité :	100%
Type de contrat :	Mutation et Détachement prioritaires. Contractuels acceptés en CDD / CDI

Activités principales

Le technicien supérieur hospitalier est sous l'autorité hiérarchique de proximité de l'ingénieur responsable des conduites d'opérations de la Direction des Travaux et du Biomédical. Il est chargé du contrôle de la réalisation des travaux neufs, de rénovation ou d'entretien jusqu'à leurs réceptions à partir de dossiers réalisés en interne par le bureau d'études techniques du CHU ou par une maîtrise d'œuvre externe et ce, pour l'ensemble des établissements du CHU.

Le technicien supérieur hospitalier doit :

- Participer à la finalisation des dossiers de travaux afin de faire préciser en amont les principales contraintes prévisibles en matière de difficultés spécifiques à l'opération
- Communiquer les dossiers aux différents intervenants et procéder aux chiffrages lot par lot des entreprises retenues ou mises en concurrence pour la réalisation des travaux
- Vérifier (ou faire vérifier par le spécialiste technique exploitant ou par le bureau d'études) les propositions financières des entreprises
- Etablir les fiches de liaisons pour chaque entreprise et les communiquer au service des achats du CHU qui établira les marchés ou les bons de commande
- Etablir un calendrier d'exécution des travaux
- Accompagner tous les intervenants pour une visite préalable du lieu d'exécution des travaux
- Etablir les fiches d'hygiène pour chaque opération en relation avec le service d'Hygiène Hospitalière du CHU
- Compiler les plans d'exécution des entreprises et les contrôler (ou les faire contrôler par le spécialiste technique exploitant ou par le bureau d'études)
- Contrôler la bonne réalisation des travaux, leur conformité au cahier des charges. Veiller au respect des règles d'hygiène. Solliciter autant que nécessaire les prestataires intellectuels (contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé, coordonnateur système de sécurité incendie)

- Veiller au respect du calendrier d'exécution
- Rédiger les comptes-rendus
- Animer les opérations préalables à la réception puis la réception des travaux. Rédiger la liste des réserves et observations. Faire réaliser les reprises nécessaires à la levée des réserves. Constater l'achèvement complet et sans réserve de l'opération
- Compiler les DOE des entreprises et les contrôler (ou les faire contrôler par le spécialiste technique exploitant ou par le bureau d'études)
- Rendre compte de l'avancement des travaux à l'ingénieur responsable et lui communiquer toute difficulté qu'il ne peut résoudre lui-même

Vos avantages

- **Tutorat et parcours d'intégration, de formation, d'accompagnement professionnel au travers la promotion professionnelle des métiers soignants**
- **Tous les sites du CHU sont idéalement situés avec un tramway à proximité et tous les commerces à proximité**
- **1 crèche directement rattachée au CHU de Montpellier et proche de tous les sites hospitaliers du CHU**
- **Un plan de déplacement facile d'accès et de remboursement avec prise en charge partielle de vos billets de tram ou train ou bus (50% de votre abonnement)**

La ville de Montpellier

- **Accessibilité : à 20 minutes de l'autoroute**
- **20 minutes des plages et à 1H30 de l'Espagne**
- **Un aéroport international**
- **Deux gares TGV**

Connaissances et savoir-faire

Le technicien supérieur hospitalier doit :

- Avoir une connaissance suffisante des métiers du bâtiment pour pouvoir les contrôler et apporter une réponse à une difficulté de mise en œuvre
- Avoir une connaissance complète des documents techniques internes imposés par les exploitants du CHU
- Avoir une connaissance complète des règles d'hygiène du service d'Hygiène Hospitalière et des procédures attachées

Relations professionnelles les plus fréquentes

L'ingénieur responsable des conduites d'opérations de la DTB qui est son supérieur hiérarchique direct

Les autres ingénieurs chargés des conduites d'opérations

La Direction de la DTB

L'ingénieur responsable du bureau d'études techniques du CHU

Le service d'Hygiène Hospitalière

Les responsables des secteurs techniques du CHU, exploitation et maintenance

Les services des achats

Les services de la sécurité et sûreté du CHU

Les prestataires intellectuels tels que CT, CSPS et CSSI

Les cadres des services hospitaliers lors de la réalisation des travaux (des services concernés et des services éventuellement impactés par les travaux)

Conditions particulières liées au poste

Participation à l'astreinte des responsables techniques de la DTB

Journée continue les jours ouvrables et respect des horaires

Déplacements réguliers vers les différents sites du CHU où sont situés les travaux confiés au TSH

Prérequis indispensables pour exercer

Diplôme : BTS BATIMENT ou DUT GENIE CIVIL

Merci d'envoyer votre candidature (CV détaillé et LM) à

recrutementannonce@chu-montpellier.fr

à l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation